



SIBNAYAL[®] granulés LP sachet

► Citrate de potassium et bicarbonate de potassium

À quoi sert ce médicament ?

- Traitement de l'acidose tubulaire rénale distale chez les adultes, les adolescents et les enfants âgés d'un an et plus.

Médicament disponible uniquement dans les pharmacies hospitalières sur présentation de votre ordonnance, de votre carte vitale et de votre carte de mutuelle.

Sachet de granulés à libération prolongée dosés à 24 mEq ou 8 mEq



- À conserver à une température ne dépassant pas 25°C

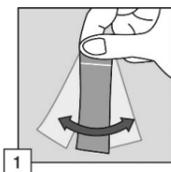


- **Ne jetez pas** les conditionnements entamés, merci de les rapporter à votre pharmacien

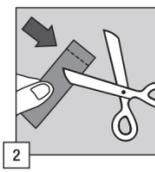
Comment prendre ce médicament ?

| | |
|------------------|--|
| Quand ? |h..... et.....h..... = 2 prises par jour, à heures fixes (toutes les 12h), au cours d'un repas |
| Comment ? | Avalez les granulés avec un grand verre d'eau. Vous ne devez ni mâcher ni écraser |

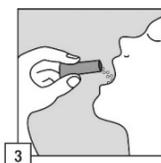
1. Tenez le sachet à la verticale, en plaçant vos doigts au-dessus de la ligne pointillée. Secouez-le latéralement pour vous assurer que tout son contenu retombe bien dans le fond du sachet.



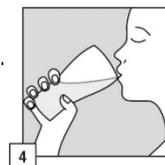
2. Coupez le sachet le long de la ligne pointillée, à l'aide de ciseaux si nécessaire.



3. Versez tout ou partie du contenu du sachet directement dans votre bouche, sur votre langue.

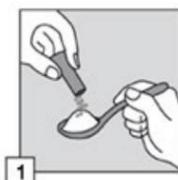


4. Avalez immédiatement les granulés avec un grand verre d'eau. Vous ne devez ni mâcher ni écraser les granulés. Répétez les étapes 1 à 4 au besoin jusqu'à ce que vous ayez pris l'intégralité de la dose.

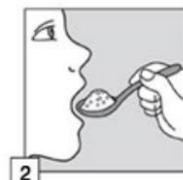


Si vous ne pouvez pas avaler les granulés :

1. Mélangez Sibnayaal avec de petites quantités d'aliments mous et froids (par exemple, de la compote ou du yaourt) directement dans la cuillère. Vous devez avaler immédiatement le mélange Sibnayaal/aliments mous. Ne conservez pas le mélange en vue d'une utilisation ultérieure.



2. Placez le mélange directement dans votre bouche et avalez-le sans le mâcher. Veillez à ce que le Sibnayaal ne reste pas dans la bouche. Répétez les étapes 1 et 2 au besoin jusqu'à ce que la dose complète ait été prise.



► Que faire en cas d'oubli ou de vomissement ?

- **En cas d'oubli** : ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre. Prenez-la dès que vous vous en souvenez. Cependant, si la dose suivante doit être administrée dans moins de six heures, ne prenez pas la dose oubliée. Ne prenez pas plus de deux doses par jour. Adressez-vous à votre médecin si vous oubliez de prendre une ou plusieurs doses.
- **En cas de vomissement dans les 2h suivant la prise** : prendre une autre dose

Interactions avec d'autres médicaments ou votre alimentation



Des interactions avec d'autres médicaments et/ou votre alimentation peuvent avoir une influence sur l'efficacité de votre traitement ou la survenue d'effets indésirables, Communiquez bien l'ensemble de vos traitements à votre médecin et votre pharmacien à chaque nouvelle prescription.



► Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament

Quels effets indésirables peuvent survenir avec SIBNAYAL® ?

- Douleurs abdominales, douleurs abdominales hautes, douleurs gastro-intestinales → intensité légère ou modérée et disparition dans les 24h sans qu'il soit nécessaire de modifier ou d'arrêter le traitement.
- Dyspepsie, vomissements, diarrhée → intensité légère ou modérée et disparition sous 1 à 3 jours sans modification ni interruption de traitement.

Comme tous les médicaments, SIBNAYAL® peut entraîner des effets indésirables mais il est possible que vous n'en éprouviez aucun.

* Les effets indésirables les plus fréquents



Seuls certains effets indésirables les plus fréquents sont listés ci-dessus. Pour en savoir plus, reportez-vous à la notice de votre médicament ou demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien

Que faire en cas de survenue d'effets indésirables?

► Vous pouvez poser une question auprès de votre [centre régional de pharmacovigilance](#) ou déclarer tout effet indésirable sur le site : [signalement-sante-gouv-fr](#)

Contactez rapidement votre médecin en cas de d'effet indésirable persistant ou s'aggravant



Fiche remise le :
